

DÉCLARATION LIMINAIRE CTS DU 17 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Président,

En préambule à cette déclaration, l'**UNSA**, membre du comité national du FIPHFP (*Fonds d'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique*), comme l'ensemble des organisations qui y siègent, dénonce un amendement gouvernemental, adopté discrètement le 3 novembre dernier, qui permet de puiser dans les réserves de ce Fonds afin de financer les emplois aidés à hauteur de **29 millions d'euros**.

Cette procédure inqualifiable diminue les moyens de ce Fonds pour les personnes en situation de handicap, qui cherchent un emploi ou **qui veulent le conserver** au sein de la Fonction Publique dont celle de l'Etat : faut-il le rappeler, **nul n'est à l'abri « d'un accident de la vie »**.

En outre, cet acte grave est un déni pour les personnes handicapées et pour une instance ayant vocation à promouvoir leur insertion professionnelle et l'emploi dans la fonction publique.

Le communiqué des organisations membres indique :

« Les travaux de l'assemblée Nationale sont édifiants sur leur ignorance du rôle primordial du FIPHFP !

*Quasiment jamais cité et sans aucune référence à la délibération budgétaire modificative du même Fonds amenant à un prélèvement de 102 millions sur ses réserves et faisant fi de toutes les discussions en comité national et de toute référence à l'alerte intersyndicale exprimée au Comité National du 16 octobre 2014 qui s'est tenu **dans les locaux du ministère des affaires sociales** !*

*A croire que les tutelles ne sont au courant de rien et **n'en informent pas le ministre du travail dans sa prise décision** !*

Cette politique gouvernementale est révoltante et inacceptable car elle accentue le désengagement de l'État en direction des personnes en situation de handicap. »





Ce CTS est reconvoqué ce jour, le quorum n'ayant pas été atteint le 30 octobre dernier avec le même ordre du jour.

Pourtant, depuis cette date est « tombée » la Déclaration Nationale d'Orientation (DNO) du 14 novembre dernier.

Sa lecture, même rapide, interroge et demande des explications pour connaître la répartition sur les compétences ministérielles et la latitude des DIRECCTE/DIECCTE pour prioriser les activités toutes aussi importantes les unes que les autres et les directives énoncées dans un contexte de réforme territoriale, de clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, de revue des missions publiques, doublée de la simplification administrative.

Une question se pose : doit-on changer le nom des DIRECCTE/DIECCTE
Pour les appeler « SCHIVA » ?

Les DIRECCTE/DIECCTE devront-ils rendre compte en priorité :

- au ministre du travail ;
- au ministre des finances ;
- au ministre de l'économie.

Effectivement, cette DNO indique les objectifs prioritaires assignés aux DIRECCTE/DIECCTE, à savoir :

- Le soutien aux entreprises,
- la compétitivité, l'emploi,
- les conditions de travail et du dialogue social
- la valorisation et l'optimisation de l'action des DIRECCTE.

L'équation consistant à proposer un service de qualité trouve ici ses limites avec toujours moins :

- d'effectifs que se soit pour le ministère du travail ou pour le pôle C dont la CCRF, alors que des opérations de contrôle, de conseil, de développement sont requis et mis en avant,
- de moyens financiers, de crédits de fonctionnement et de personnels.

Est mis en avant et même en conclusion par les 3 ministres signataires : **« la mobilisation des agents pour mettre en œuvre ces orientations au bénéfice des acteurs économiques et des citoyens » : les personnels apprécieront à sa juste valeur cette « injonction » alors que le gel du point d'indice est bloqué, que les avancements de grades voient des quotas diminués, que les primes sont des aumônes, notamment pour les C (quand elles ne sont pas en diminution pour les salaires les plus bas) et que l'avenir est incertain pour leur carrière, leur vie tout court, suite aux informations parcellaires et aux annonces parcimonieuses faites par la gouvernance sur la réforme territoriale.**

Il est vrai qu'avec toutes ces missions à remplir, les 3 ministères concernés par ces contrôles, ces conseils n'ont pas bénéficié du « statut » de « ministère prioritaire » pour les créations de postes et de recrutement : quelle GPEC peut être mise en place sauf de « ravauder » l'urgent sans prospective, ni perspective !

Revenons à l'ordre du jour initial de ce CTS, L'**UNSA** a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce dossier lors du CTS du 18 février 2014: le projet Euclid dont les ESIC et les GAD avec en filigrane l'expertise conduite par le cabinet PHYSIOFIRM sur le projet.

Mais c'était avant, la parution du décret n°2014-879 du 1^{er} août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat d'une part, qui renvoie au décret 2011-193 du 11 février 2011 prévoyant :

IV. – 1°) Le directeur interministériel des systèmes d'information et de communication veille à la pertinence et à la cohérence des orientations données pour le développement ou l'adaptation des systèmes d'information et de **communication dans les administrations déconcentrées de l'Etat, notamment lorsqu'ils concernent les missions de plusieurs départements ministériels ;*

- 2°) Il pilote la mise en œuvre des orientations définies pour les systèmes d'information dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

et d'autre part,

l'arrêté du 14 novembre 2014 paru hier, qui abroge l'article 7 du décret susnommé qui met fin à l'avis requis du directeur interministériel des systèmes d'information et de communication de l'Etat.

C'était aussi avant, que le gouvernement dévoile et divulgue sa volonté de ramener le nombre de régions de 22 à 12 pour ce qui concerne la métropole sans indiquer plus précisément ce qu'il adviendra de l'organisation des régions ultra marines.

Ce « redécoupage » vient impacter directement l'organisation de l'ensemble de nos services, et pose de nombreuses questions sur le devenir des DIRECCTE qui se trouvent dans de grandes régions probablement fusionnées.

Ainsi pour exemple les découpages : « PICARDIE/NORDPAS-DE-CALAIS ou LORRAINE/ALSACE voire même LIMOUSIN-POITOU/CHARENTES-AQUITAINE ou bien encore LANGUEDOC/ROUSSILLON-MIDI PYRÉNÉES, constituent pour les agents concernés une inquiétude grandissante **sans qu'aucune réponse ne leur soit apportée.**

Ce sujet constitue un changement radical du fonctionnement des équipes informatiques qui aura des répercussions sur les agents et le service rendu aux utilisateurs sur fond d'incertitude avec en corollaire le **IV et ses deux alinéas* précités.

Le projet a pour but, selon l'administration, «d'améliorer l'efficacité et permettre une mutualisation des moyens et des agents et de faire monter les agents en compétence ». Dans une phase d'expertise réalisée par le cabinet PHYSIOFIRM, trois régions ont été choisies : Centre, Lorraine et Languedoc Roussillon.

L'analyse du fonctionnement des trois régions expérimentales nous alerte et fait ressortir des risques psychosociaux identiques générés par la configuration du travail en « ESIC ». PHYSIOFIRM relève des problématiques bien identifiées et convergentes dans les trois régions :

« Un changement de culture avec notamment le développement de l'intervention à distance qui peut engendrer une perte de sens du travail, le sentiment d'une «activité empêchée», de la dépersonnalisation et de la déshumanisation de la relation, un isolement, un sentiment de manque de reconnaissance et de moindre utilité... »

● « Un appauvrissement des tâches et une perte d'autonomie avec la mise en place des GAD »

● « Peu de modalités de reconnaissance professionnelle en termes de perspectives, sens du travail, moyens mis à disposition pour travailler et évoluer » ;

● « Un manque de moyens alloués aux équipes ESIC ou un manque d'homogénéisation (voire iniquités) entre les moyens qui sont alloués aux agents ESIC en UT et ceux qui sont alloués aux agents en UR » ;

● « Un manque de clarté en termes de communication réalisée auprès des utilisateurs qui peut générer confusions, incompréhensions, craintes et résistance au changement et risque d'entraver le bon fonctionnement de l'équipe ESIC ».

Par ailleurs, des incertitudes existent quant à l'avenir et à la professionnalisation des agents affectés à l'informatique :

- Condition de maintien de la prime informatique ?
- Risque de mobilité géographique pour les GAD ?
- Projet de professionnalisation ?
- Quelles perspectives d'évolution de carrière ?

Pour l'**UNSA**, cette nouvelle organisation nous interpelle fortement sur certains aspects :

- Une pyramide des âges élevée des agents, qui aura des répercussions sur l'avenir des équipes et leur pérennité dans le temps ;
- La création d'une «hotline» pour les dépannages informatiques provoquera inévitablement une déshumanisation des relations de travail ;
- Un risque routier accru avec des déplacements plus fréquents ;
- Une baisse des effectifs entraînant une charge de travail accrue, *pourtant à en croire la DRH, le remplacement des générations partant à la retraite est prévu...* ;
- Risque accru de destruction du collectif de travail ;
- Un isolement des ESIC sans contact direct avec les agents ;
- Une baisse de qualité de service ;
- Moins de réactivité et un délai de résolution des incidents plus longs à cause de la diminution des effectifs.



- Difficultés également pour les agents utilisateurs qui n'auront pas un minimum de connaissances techniques en informatique pour suivre les instructions qui seront données par la hotline...

L'**UNSA** fait le constat amer que le projet EUCLID intervient de plus sans réflexion préalable sur l'aspect des ressources humaines, la GPEC mais aussi sans véritable cadre statutaire pour la filière informatique.

Par exemple, le fait que les agents appelés à exercer les mêmes fonctions au sein des ESIC n'aient pas les mêmes titres de fonctions et de catégorie pose question.

L'expertise réalisée par le cabinet PHYSIOFIRM ne fait que renforcer les craintes de l'**UNSA**, qu'elle avait déjà évoquées lors d'un précédent CTS : nombre d'items retenus par ce rapport avaient été abordés.

Force est de constater que l'analyse faite se retrouve dans le constat établi.

Le Projet EUCLID et l'évolution organisationnelle de nos services informatiques ne peuvent pas reposer uniquement sur une logique de mutualisation sans prendre en compte les problématiques psychosociales, les « blocages » statutaires et indemnitaires qui se posent.

Sur le projet indemnitaire initiée par la DGAFF, le RIFSEEP, l'**UNSA** porte une **appréciation globalement négative sur ce futur dispositif**, qui se veut être « l'Alfa et l'Oméga » des rémunérations accessoires, mais qui déjà oublie dans sa rédaction, les agents mis à disposition, les fonctionnaires appartenant à un corps ministériel à caractère interministériel ou ceux dont les statuts particuliers prévoient l'affectation dans plusieurs ministères ou administrations.

L'**UNSA** pointe plus particulièrement les points 3-5 et 3-6 de la DNO « ***poursuivre l'effort de rationalisation des fonctions financières, logistiques et informatique*** » qui s'inscrit dans la maîtrise des moyens de fonctionnement et surtout la maîtrise des risques financiers au travers d'une nouveauté pour 2015 « une feuille de route » assujettie à un contrôle interne budgétaire ainsi que la mise en œuvre d'Euclid et la qualité du dialogue social interne....

L'**UNSA** s'interroge sur la pérennité du service informatique au sein même des structures et considère que ce projet n'offre pas de perspectives rassurantes. **Elle craint une externalisation de l'activité informatique à terme au regard des régions nouvelles et de leurs découpages envisagés, de la revue des missions de l'Etat et de la baisse inexorable des effectifs qu'elle ne cesse de dénoncer.**

L'**UNSA** dénonce la mise en place généralisée du projet EUCLID, renforcée par l'alerte constituée par l'expertise, et insiste pour que chaque DIRECCTE/DIECCTE prenne en compte et s'approprie ce nouvel élément d'analyse.

*Avant de conclure, l'**UNSA** tenait à saluer la mémoire d'André SCHAMMAS, responsable de l'EIR à la DIRECCTE des Pays de la Loire, qui nous a quittés bien précocement, et qui le 18 février dernier avait, par son expertise et la justesse de son analyse, éclairé les débats.*

En conclusion, l'**UNSA** exige que, au-delà des décisions politiques et gouvernementales en cours, **le facteur humain soit au cœur des réflexions et qu'il doit être préservé.**

Il doit rester indéniablement au centre des évolutions et des changements d'organisations que la Gouvernance veut mettre en place.

Je vous remercie de votre attention.

*Ne laissez rien
au hasard !*



**Le choix d'un
combat positif**

